

RÉALISATION DU PLAN DIRECTEUR PROVINCIAL DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS POUR LA PROVINCE DE JERADA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 07/2011 SÉANCE PUBLIQUE

En partenariat avec la Province de Jerada, le Conseil Provincial de Jerada, le Secrétariat d'Etat chargé de l'eau et de l'Environnement et le Ministère de l'Intérieur, l'Agence de l'Oriental lance un appel d'offres relatif à la réalisation du Plan Directeur Provincial de gestion des déchets ménagers et assimilés pour la Province de Jerada.

Dans ce cadre, le Directeur Général de l'Agence de l'Oriental, recevra jusqu'au Jeudi 18 Août 2011 à 10h, les offres de prix relatives aux travaux précités.

Les dossiers d'appel d'offres pourront être retirés auprès du siège de l'Agence de l'Oriental, 12 rue Mekki Bitauri, Souissi, Rabat.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 20 000,00 dh.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 28 du décret n° 2-06-388 du 16 Moharam 1428 (05 Février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'État ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion tel qu'il a été modifié et complété par le règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de l'Agence de l'Oriental, sis 12 rue Mekki Bitauri, Souissi Rabat ;
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n° 2-06-388 précité tel qu'il a été modifié et complété par le règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental.

L' appel d'offres peut être consulté et téléchargé sur le site de l'agence de l'Oriental à l'adresse suivante : www.oriental.ma

